(19) Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) **EP 3 030 104 B1**

(12) **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention de la délivrance du brevet:
27.09.2017 Bulletin 2017/39

(21) Numéro de dépôt: **14762049.6**

(22) Date de dépôt: **01.08.2014**

(51) Int Cl.:
A45C 11/00 *(2006.01)* ***A45C 13/00*** *(2006.01)*
A45C 13/34 *(2006.01)* ***B25H 3/02*** *(2006.01)*

(86) Numéro de dépôt international:
PCT/FR2014/000180

(87) Numéro de publication internationale:
WO 2015/018986 (12.02.2015 Gazette 2015/06)

(54) **TROUSSE POUR ARTICLES DE TOILETTES**

KULTURBEUTEL

TOILET BAG

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR

(30) Priorité: **05.08.2013 FR 1357781**

(43) Date de publication de la demande:
15.06.2016 Bulletin 2016/24

(73) Titulaire: **ACHIK M'SADI, Nordine**
F-93140 Bondy (FR)

(72) Inventeur: **ACHIK M'SADI, Nordine**
F-93140 Bondy (FR)

(56) Documents cités:
US-A- 2 167 926
US-A- 2 522 322
US-A- 2 556 066
US-A- 2 990 924
US-A- 5 242 218

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

EP 3 030 104 B1

Printed by Jouve, 75001 PARIS (FR)

Description

DOMAINE TECHNIQUE DE L'INVENTION

[0001] L'invention concerne une trousse pour articles personnels notamment des articles de toilette, et destinée notamment mais pas exclusivement à l'usage des utilisateurs d'installations sportives.

[0002] L'invention sera plus particulièrement décrite au regard de cette application, sans toutefois y être limitée.

ETAT DE LA TECHNIQUE ANTERIEURE

[0003] Lorsque des sportifs prennent leur douche dans des installations publiques, l'usage de trousse de toilette afin de contenir leurs articles personnels, est peu répandu.

[0004] En effet, généralement les douches dans les établissements sportifs sont communes et consistent en une large pièce ouverte munie de plusieurs arrivées d'eau. Certains établissements possèdent des installations autorisant un peu d'intimité avec des séparations sous forme de murets entre les différentes arrivées d'eau dans la salle d'eau commune, et d'autres comportent des cabines de douche individuelle.

[0005] Cependant, quelle que soit l'installation commune, semi-commune ou individuelle, il n'y a très peu, voire pas, de place prévue pour poser ou garder ses articles personnels au sec lors de l'utilisation des douches.

[0006] Ceci explique que les sportifs évitent d'utiliser des trousses de toilette. Effectivement, durant la douche, par souci de commodité pour atteindre les différents articles dans la trousse, celle-ci est laissée ouverte accumulant ainsi de l'eau dans les conteneurs.

[0007] Le contenu de ladite trousse est donc mouillé, voire noyé durant la douche, rendant difficile ou impossible un séchage correct, et en outre dégradant d'une part les articles personnels situés à l'intérieur de la trousse et d'autre part la trousse elle-même.

[0008] On connaît par exemple comme le décrit le document US 2 990 924, des trousses de toilette du type formant conteneur, comprenant :

- un premier et un second volets, chacun formant au moins un compartiment pourvu d'au moins une face plane;
- un troisième volet en position centrale et relié sur deux de ses côtés opposés au premier et second volet;
 les premier et second volets étant articulés sur le troisième volet entre deux positions extrêmes :
 - ◦ une position fermée où les premier et second volets sont tels que leurs faces planes sont en regard et proches l'une de l'autre ;
 - ◦ une position ouverte où les premier et second volets sont tels que leurs faces planes forment un dièdre d'angle compris entre 1° et 180°;
- un moyen de f ermeture apte à maintenir temporairement les p remier et second volets en position fermée ;
- des moyens de butée aptes à reposer sur le sol par une extrémité distale et aptes à éviter tout contact avec le sol de la partie de chacun des premier et second volets, opposée à la dite face plane.

[0009] Une telle trousse permet d'éviter que la surface extérieure ne soit en contact avec le sol et par conséquent l'eau rependu sur celui-ci.

[0010] Cependant, de telles trousses ne résolvent pas le problème des projections d'eau à l'intérieur de la trousse.

[0011] En outre, ce type de trousse et les trousses usuellement utilisées sont peu pratiques dans ce type d'installation sanitaire, les sportifs préfèrent porter individuellement leurs différents articles de toilette. Outre le côté peu commode de transport de différents articles à la main, ceci engendre régulièrement des oublis.

[0012] L'invention a donc pour but de proposer une trousse de toilette du type formant un seul conteneur séparé en deux compartiments séparables, et qui d'une part présente une surface de contact avec le sol humide la plus réduite possible, et d'autre part soit apte à protéger de l'eau le contenu de la trousse en cours - d'utilisation tout en permettant un accès aisé au contenu.

EXPOSE DE L'INVENTION

[0013] L'invention vise à remédier aux inconvénients de l'état de la technique et notamment à proposer une trousse formant un conteneur, comprenant :

- au moins un premier et un second volets, chacun formant au moins un compartiment pourvu d'au moins une face plane ;
- au moins un troisième volet en position centrale et relié sur deux de ses côtés opposés au premier et second volet ;
 les premier et second volets étant articulés sur le troisième volet entre deux positions extrêmes :
 - ◦ une position fermée où les premier et second volets sont tels que leurs faces planes sont en regard et proches l'une de l'autre ;
 - ◦ une position ouverte où les premier et second volets sont tels que leurs faces planes forment un dièdre d'angle compris entre 1° et 180°;
- au moins un moyen de fermeture apte à maintenir temporairement les premier et second volets en position fermée ;
- au moins un moyen de butée aptes à reposer sur le

sol par une extrémité distale et aptes à éviter tout contact avec le sol de la partie de chacun des premier et second volets, opposée à la dite face plane ;

- au moins un moyen de rappel des premier et second volets vers leur position fermée ;

caractérisée en ce que ledit au moins un moyen de rappel comporte au moins un moyen élastique reliant ledit troisième volet audit compartiment du premier volet et au moins un moyen élastique reliant ledit troisième volet audit compartiment du second volet.

[0014] Par « moyen de butée », on entend tout dispositif permettant d'éviter que les côtés extérieurs touchent le sol humide tout en laissant le contenu de la trousse facilement accessible, tel que par exemple des pieds télescopiques, plots, butées, amovibles ou fixes.

[0015] En outre, lesdits moyens de butée peuvent être revêtus, au moins à leur extrémité apte à toucher le sol, d'un revêtement antidérapant pouvant être avantageusement hydrophobe, de préférence, du caoutchouc.

[0016] Par « moyen de rappel », on entend tout dispositif permettant d'exercer une contrainte sur les premier et second volets afin d'éviter qu'ils forment avec le troisième volet un plan unique parallèle au sol ou favorisant le retour desdits volets vers une position fermée.

[0017] Par « moyen élastique », on entend toute pièce élastique comme un élastique, un textile élastique, une membrane, un ressort ou tout autre dispositif techniquement équivalent apte à relier les compartiments et leurs volets respectif au volet central afin que le moyen de rappel exerce une contrainte permettant que les premier et second volets d'éviter de former avec le troisième volet un plan unique parallèle au sol ou favorisant le retour desdits volets vers une position fermée.

[0018] Selon une autre caractéristique, lesdits moyens de butée comportent des pieds télescopiques aptes à se déployer vers une position où ils sont aptes à porter contre le sol et rester temporairement en cette position.

[0019] De préférence, le déploiement des pieds télescopiques est automatisé et déclenché par un bouton, celui-ci pouvant être avantageusement associé au système de fermeture.

[0020] Avantageusement, ladite trousse selon l'invention comprend un moyen de rappel des premier et second volets vers leur position fermée.

[0021] Avantageusement la force du moyen de rappel est calibrée de manière que :

- l'ouverture des premier et second volets, lorsque ceux-ci sont remplis, se fait de manière progressive, évitant ainsi tout contact brusque desdits moyens de butée avec le sol et/ou ;
- les premier et second volets sont rappelés vers une position où leurs faces planes respectives forment un angle entre 10° et 160°, de préférence entre 30° et 135°, avantageusement entre 45° et 115°, lorsque les compartiments sont vides (totalement ou partiellement).

[0022] Selon une autre caractéristique, ledit moyen de fermeture temporaire comprend :

- une partie mâle située sur le premier ou second volet, comprenant une portion en saillie mobile ;
- une partie femelle respectivement située sur le volet opposé à celui de la partie mâle, comprenant un logement apte à accueillir ladite portion en saillie verrouillant temporairement ledit système de fermeture ;
- un bouton apte à rendre mobile ladite portion en saillie de manière à déverrouiller le système de fermeture en désengageant la portion en saillie de la partie mâle, du logement de la partie femelle.

[0023] De préférence, chaque premier et second volet est d'une part constitué d'un boitier ou compartiment de forme sensiblement parallélépipédique dont une face est ouverte (formant la dite face plane), et d'autre part articulé sur le troisième volet selon une arête ou bord opposé(e) à la dite face ouverte, le troisième volet étant de dimension, dans la direction transversale à l'articulation avec les premier et second volets, sensiblement égale à la somme des deux dimensions correspondantes de ces derniers.

[0024] Avantageusement, les compartiments de chacun des premier et second volets possèdent respectivement au moins un moyen obturateur amovible apte à éviter le déplacement involontaire du contenu des compartiments.

[0025] Par « moyen obturateur amovible », on entend tout moyen permettant d'éviter que le contenu de la trousse ne soit mouillé. Ainsi, ledit moyen obturateur peut-être étanche, et peut se présenter sous la forme d'un couvercle rigide ou semi-rigide, un film plastique ou un textile traité, d'un volet déroulant ou toutes autres formes connues de l'homme du métier. En outre la fixation dudit moyen obturateur peut se faire par tous les moyens connus de l'homme du métier par exemple par clipsage, l'utilisation de bouton pression, bandes à accroches du type velcro® ou fermeture à glissière, aimants.

[0026] Selon une autre caractéristique, ladite trousse selon l'invention comporte un revêtement extérieur amovible tel que du plastique, silicone, cuir, tissu ou un mélange de ceux-ci, sur sa partie externe, et lesdits volets sont en matière plastique, silicone ou similaire.

[0027] Ledit revêtement extérieur amovible et lesdits volets sont avantageusement hydrophobes.

[0028] En outre, selon un autre mode de réalisation, les différents volets peuvent présenter des oeillets permettant l'évacuation de l'eau de l'intérieur de la trousse vers l'extérieur.

[0029] Avantageusement, ladite trousse selon l'invention est apte à contenir dans ses compartiments une paire de claquettes de douche, une serviette de douche, une fleur de douche/gant de toilette et un savon/gel douche

ou tout autre nécessaire personnel, en particulier pour sportif.

[0030] Dans la suite de la description le terme « hauteur », les qualificatifs « supérieur », « inférieur », « haut » et « bas » de ladite trousse selon l'invention sont utilisés dans le cadre d'une utilisation normale du dispositif, c'est-à-dire relatif à une notion verticale par rapport à un sol plat horizontal sur lequel serait posé le troisième volet de ladite trousse.

BREVE DESCRIPTION DES FIGURES

[0031] D'autres caractéristiques, détails et avantages de l'invention ressortiront à la lecture de la description qui suit, en référence aux figures annexées, qui illustrent :

- La figure 1 représente une vue de dessus de la trousse selon l'invention dans une position fermée ;
- La figure 2 représente une vue de dessus de la trousse selon l'invention dans une position semi ouverte ayant les pieds télescopiques déployés;
- La figure 3 représente une vue de côté de l'invention dans une position ouverte ayant les moyens de butée ou pieds télescopiques en contact avec le sol;
- La figure 4 est une représentation en perspective de la trousse en position totalement ouverte;
- La figure 5 est une vue de dessus et en coupe du moyen de fermeture temporaire fermé ainsi que des moyens de butée sous la forme de pieds télescopiques non déployés ;
- La figure 6 est une vue de dessus et en coupe du moyen de fermeture temporaire ouvert ainsi que des moyens de butée sous la forme de pieds télescopiques déployés ;
- Les figures 7A à 7C sont des vues en coupe de côté du moyen de fermeture temporaire et des moyens de butée sous la forme de pieds télescopiques dans différentes configurations :

 o Figure 7A le moyen de fermeture et les pieds télescopiques sont en configuration fermée ;
 o Figure 7B seul le moyen de fermeture est en configuration ouverte;
 o Figure 7C le moyen de fermeture et les pieds télescopiques sont en configuration ouverte.

- La figure 8 est une représentation en perspective d'un mode de réalisation alternatif de la trousse selon l'invention en position totalement ouverte avec lesdits moyens obturateurs amovibles sous la forme de volets déroulants (les moyens de rappel n'étant pas illustrés).

[0032] Pour plus de clarté, les éléments identiques ou similaires sont repérés par des signes de référence identiques sur l'ensemble des figures.

DESCRIPTION DETAILLEE D'UN MODE DE REALISATION

[0033] La présente invention est maintenant décrite à l'aide d'exemples uniquement illustratifs et nullement limitatifs de la portée de l'invention, et à partir des illustrations ci-jointes.

[0034] Selon un mode de réalisation préféré, ladite trousse 1 selon l'invention est de préférence, de forme rectangulaire ayant les dimensions, à titre d'exemple, suivantes :

- Entre 22 et 33 cm de longueur ;
- Entre 13 et 22 cm de hauteur;
- Entre 13 et 15 cm de largeur.

[0035] De préférence, la taille de la trousse est adaptée au contenu de la dite trousse en particulier à la taille d'une paire de claquette de douche.

[0036] La dite trousse 1 comprend trois volets représentés sur la figure 4 :

- un premier 2 et un second 3 volets, chacun formant au moins un compartiment A et B pourvu d'au moins une face ouverte plane;
- un troisième volet 4 en position centrale et relié sur deux de ses côtés opposés au premier 2 et au second 3 volet.

[0037] De préférence, chaque premier 2 et second 3 volet est d'une part constitué d'un compartiment A ou B de forme sensiblement parallélépipédique dont une face est plane et ouverte, et est d'autre part articulé sur le troisième volet 4 selon une arête ou bord opposé(e) à ladite face ouverte, le troisième volet 4 étant en position centrale et de dimension, dans la direction transversale à l'articulation avec les premier 2 et second 3 volets, sensiblement égale à la somme des deux dimensions correspondantes de ces derniers.

[0038] Selon des modes de réalisation alternatifs, les trois volets 2,3, et 4 peuvent être fabriqués (ou moulés) d'un bloc ; ou peuvent être fabriqués (ou moulés) séparément puis être assemblés à l'aide de moyens articulés tel que des charnières par exemple.

[0039] Avantageusement, le premier volet 2 comprend un unique compartiment A apte à accueillir une paire de claquette de douche, le compartiment B dudit second volet 3 est quant à lui divisé en trois emplacements de tailles différentes aptes à accueillir respectivement une serviette de douche de préférence en microfibre, un savon/gel douche, une fleur de douche/gant de toilette.

[0040] Cette configuration illustre uniquement un exemple possible et n'est en aucun cas une limitation de l'invention. En conséquence, la trousse selon l'invention est apte à accueillir tout nécessaire de toilette connu de l'homme du métier, tel que un nécessaire de rasage, des produits cosmétiques, un déodorant, etc.

[0041] De préférence les différents volets 2, 3, et 4 et

les compartiments A et B sont en matière plastique, silicone ou similaire, par exemple thermoplastique tel que le polyéthylène (PE), le polypropylène (PP), le polychlorure de vinyle (PVC) ou en élastomère.

[0042] Selon un autre mode de réalisation, les différents volets 2, 3, et 4 et les compartiments A et B ont été traités de manière à être hydrophobe afin de faciliter l'évacuation de l'eau et le séchage de ladite trousse 1.

[0043] En outre dans un autre mode de réalisation non représenté par les figures, les volets sont munis d'oeillets aptes à permettre l'évacuation de l'eau, de préférence d'un diamètre entre 3 et 5 mm.

[0044] Avantageusement, la trousse selon l'invention est munie d'un revêtement extérieur amovible tel que du plastique, silicone, cuir, tissu ou un mélange de ceux-ci. De préférence, ledit revêtement extérieur est traité de sorte à être hydrophobe.

[0045] Ledit revêtement extérieur est fixé aux volets 2, 3 et 4 par tous moyens connus de l'homme du métier, on peut citer à titre d'exemple, par clipsage bandes d'accrochage du type Velcro®, bouton pression, par l'utilisation de crochets ou par une méthode de passage en force, par sertissage ou par fixation magnétique.

[0046] La trousse 1 selon l'invention est munie d'un moyen de fermeture 5 apte à maintenir temporairement les premier et second volets en position fermée (figures 1 et 2).

[0047] Dans le mode de réalisation préféré, ledit moyen de fermeture 5 comprend comme l'illustrent à titre d'exemple les figures 5 à 7 :

- une partie mâle 6 située sur le premier ou le second volet, comprenant au moins une portion en saillie mobile 7 ;

- une partie femelle 8 respectivement située sur le volet opposé à celui où est disposé la partie mâle 6, comprenant un logement 9 apte à accueillir ladite portion en saillie 7 verrouillant temporairement ainsi ledit système de fermeture ;

- un bouton 10 apte à rendre mobile ladite portion en saillie 7 de manière à déverrouiller le système de fermeture en désengageant la portion en saillie 7 de la partie mâle 6, du logement 9 de la partie femelle 8.

[0048] Dans d'autres modes de réalisation non illustrés, le moyen de fermeture peut comprendre des bandes à accroche du type velcro®, zip(s), bouton(s) pression, aimant(s) ou tout autre moyen connu de l'homme du métier à maintenir ladite trousse 1 en position fermée montrée par la figure 1.

[0049] En outre, la trousse 1 comporte au moins une et de préférence deux butées 11A et 11B, sur les premier 2 et second 3 volets.

[0050] Les butées 11A et 11B sont aptes à reposer sur le sol par une extrémité distale respectivement 12A et 12B aptes à éviter tout contact avec le sol de la partie opposée à la dite face plane, de chacun des premier 2 et second 3 volets, tel que l'illustre la figure 3.

[0051] Lesdites butées sont de préférence sous la forme de pieds télescopiques, mais peuvent être de toutes formes connues par l'homme du métier comme par exemple des plots.

[0052] Dans le mode de réalisation préféré, lesdits pieds télescopiques ont la forme d'un « U » dont l'extrémité distale 12A, 12B est la base du « U » comme l'illustre la figure 2.

[0053] En outre, de préférence, l'extrémité distale 12A, 12B de chaque butée 11A, 11B est recouverte d'un manchon ou gaine 13 en caoutchouc. Le caoutchouc a deux fonctions, une première comme antidérapant, et une seconde comme amortisseur lors de l'ouverture de la trousse.

[0054] Ledit revêtement en caoutchouc 13 peut être sculpté ou traité afin d'améliorer ses fonctions comme par exemple la présence de rainures facilitant l'évacuation de l'eau, ou ayant reçu un traitement hydrophobe.

[0055] Avantageusement, le déploiement des pieds télescopiques 11A, 11B se fait automatiquement par l'action d'une pression sur un bouton 14 situé à l'extrémité proximale ou distale desdits pieds 11A, 11B. La pression sur ledit bouton 14 permet de libérer un ressort préalablement comprimé au sein dudit pied télescopique autorisant ainsi le déploiement automatique de ce dernier. Lorsque le pied télescopique est replié, ledit ressort est à nouveau comprimé et maintenu dans cette configuration, afin de permettre un déploiement automatique ultérieur.

[0056] De préférence, lesdits moyens de butée 11 et le système de fermeture 5 forment un logo représentant la marque sous laquelle est commercialisée la dite trousse (voir figure 1).

[0057] Dans un mode de réalisation alternatif, le ou les boutons 14 peut (peuvent) être confondu(s) avec le bouton 10 du moyen de fermeture 5 afin de déployer les pieds télescopiques automatiquement lors de l'ouverture de la trousse 1.

[0058] Dans un mode de réalisation préféré, ladite trousse 1 comprend au moins un moyens de rappel 15, de préférence deux, plus préférentiellement quatre, liant respectivement le troisième volet 4 aux premier 2 et second 3 volets.

[0059] De préférence, les moyens de rappel 15 sont sous la forme d'une pièce élastique, telle que, de préférence, un textile élastique ou un élastique ou toutes autres formes connues de l'homme du métier. Lesdits moyens de rappel 15 sont fixés à l'une de leurs extrémités auxdits volets 2, 3 et 4 par l'intermédiaire de moyens de fixation 16, de préférence des anneaux ou tout autre moyen connu de l'homme du métier. Ces moyens de fixation 16 sont de préférence situés d'une part sur le côté extérieur des compartiments A et B le plus proche du troisième volet 4, et d'autre part sur le volet central 4 comme le montre la figure 4.

[0060] Dans un mode de réalisation alternatif, ladite

pièce élastique est amovible.

[0061] Dans un mode de réalisation, ladite au moins une pièce élastique est fixée à ces extrémités de part et d'autre sur les côtés extérieur des compartiments A et B et passe dans un anneau sur le volet central 4.

[0062] Avantageusement, la force des moyens de rappel 15 est calibrée de manière que :

- l'ouverture des premier 2 et second 3 volets, lorsque ceux-ci sont remplis, se fait de manière progressive évitant ainsi tous contacts violent entre lesdits moyens de butée 11 et le sol ;
- les premier 2 et second 3 volets sont rappelés vers une position où leurs faces planes respectives forment un angle entre 10° et 160°, de préférence entre 30° et 135° avantageusement entre 45° et 115°, lorsque les compartiments A et B sont vides totalement ou partiellement.

[0063] Dans un mode de réalisation alternatif, des pieds peuvent être fixés sur la face extérieure du volet central 4 afin d'éviter que la totalité dudit volet central 4 ne soit en contact avec le sol tel que le montre la figure 3.

[0064] Selon un mode de réalisation, les compartiments A et B de chacun des premier 2 et second 3 volets possèdent respectivement au moins un moyen obturateur amovible 17 permettant de maintenir le contenu des compartiments et de protéger celui-ci des éclaboussures d'eau projetées à l'intérieur de la trousse.

[0065] Ainsi, ledit au moins un moyen obturateur amovible 17 peut-être dans le même matériau que le revêtement extérieur, étanche, et se présente sous la forme d'un volet déroulant telle que le montre la figure 8.

[0066] En outre la fixation dudit moyen obturateur peut se faire par tous les moyens connus de l'homme du métier par exemple par clipsage, l'utilisation de bouton pression, bandes à accroches du type velcro® ou fermeture à glissière, aimants.

[0067] Dans des modes de réalisation non illustrés, ledit au moins un moyen obturateur amovible 17 peut être sous la forme d'un couvercle rigide ou semi-rigide, un film plastique ou un textile traité, ou toutes autres formes connues de l'homme du métier.

[0068] Ladite tousse 1 selon l'invention a plusieurs avantages par rapport au trousse de l'art antérieur.

[0069] En effet, par la présence des différents compartiments spécifiques aux différents articles de toilette, l'utilisateur n'a pas besoin de sac additionnel notamment pour les claquettes de douche.

[0070] De plus, une telle trousse selon l'invention permet d'éviter des oublis car les différents compartiments sont destinés à accueillir un unique article de toilette, facilement identifiable.

[0071] En outre, le système de fermeture et la disposition des différents compartiments permet un accès et rapide aux différents articles de toilette.

[0072] D'autre part, les dimensions de ladite trousse 1 ont été optimisées afin d'occuper le plus petit espace possible dans un sac de sport.

[0073] Enfin, la présence de moyens de butée permet de réduire l'exposition de la trousse aux salissures et dégradations dues au sol et à l'eau, permettant ainsi une plus grande durée de vie de ladite trousse selon l'invention et de son contenu.

[0074] De nombreuses combinaisons peuvent être envisagées sans sortir du cadre de l'invention ; l'homme de métier choisira l'une ou l'autre en fonction des contraintes économiques, ergonomiques, dimensionnelles ou autres qu'il devra respecter. En outre, la forme parallélépipédique n'est pas restrictive. En effet, ladite trousse selon l'invention 1 (et ses compartiment A, B,) peut être ronde, ovale, triangulaire, ou toute autre forme que l'homme du métier choisira.

Revendications

1. Trousse (1) formant conteneur, comprenant :

- au moins un premier (2) et un second (3) volets, chacun formant au moins un compartiment (A, B) pourvu d'au moins une face plane ;
- au moins un troisième volet (4) en position centrale et relié sur deux de ses côtés opposés au premier (2) et au second (3) volets;
 les premier (2) et second (3) volets étant articulés sur le troisième volet entre deux positions extrêmes :
 - i. une position fermée où les premier (2) et second (3) volets sont tels que leurs faces planes sont en regard et proches l'une de l'autre, et ;
 - ii. une position ouverte où les premier (2) et second (3) volets sont tels que leurs faces planes forment un dièdre d'angle compris entre 1° et 180°;
- au moins un moyen de fermeture (5) apte à maintenir temporairement les premier (2) et second (3) volets en position fermée ;
- au moins un moyens de butée (11) aptes à reposer sur le sol par une extrémité distale et aptes à éviter tout contact avec le sol de la partie de chaque premier (2) et second (3) volets, opposée à ladite face plane;
- au moins un moyen de rappel (15) des premier (2) et second (3) volets vers leur position fermée;

caractérisée en ce que ledit au moins un moyen de rappel (15) comporte au moins un moyen élastique reliant ledit troisième volet (4) audit compartiment (A) du premier volet (2) et au moins un moyen élastique reliant ledit troisième volet (4) audit compartiment (B) du second volet (3).

2. Trousse selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** lesdits moyens de butée (11) comportent des pieds télescopiques aptes à se déployer vers une position où ils sont aptes à porter contre le sol et rester temporairement en cette position.

3. Trousse selon la revendication 1 ou 2, **caractérisée en ce que** la force du moyen de rappel (15) est calibrée de manière que :

- l'ouverture des premier (2) et second (3) volets, lorsque ceux-ci sont remplis, s e fait de manière progressive é vitant ainsi t out c ontact brusque desdits moyens de butée (11) avec le sol et/ou;
- les premier (2) et second (3) volets sont rappelés vers une position où leurs faces planes respectives forment un angle entre 10° et 160°, de préférence entre 30° et 135°, avantageusement entre 45° et 115°, lorsque les compartiments (A, B) sont vides, totalement ou partiellement.

4. Trousse selon l'une des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** ledit moyen de fermeture temporaire (5) comprend :

- une partie mâle (6) située sur le premier (2) ou le second (3) volet, comprenant une portion en saillie mobile (7) ;
- une partie femelle (8) respectivement située sur le volet opposé à celui de la partie mâle (6), comprenant un logement (9) apte à accueillir ladite portion en saillie (7) verrouillant temporairement ledit système de fermeture (5);
- un bouton (10) apte à rendre mobile ladite portion en saillie (7) de manière à déverrouiller le système de fermeture (5) en désengageant la portion en saillie (7) de la partie mâle (6), du logement (9) de la partie femelle (8).

5. Trousse selon l'une des revendications 2 à 4, **caractérisée en ce que** le déploiement des pieds télescopiques (11) est automatisé.

6. Trousse selon la revendication 5 dépendant de la 4, **caractérisée en ce que** le déploiement automatique des pieds télescopiques (11) est déclenché par ledit bouton (10) dudit moyen de fermeture temporaire (5)

7. Trousse selon l'une des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** chaque premier (2) et second (3) volet est d'une part constitué d'un boitier parallélépipédique dont une face est ouverte, et d'autre part articulé sur le troisième volet (4) selon une arête ou bord opposé à ladite face ouverte, le troisième volet (4) étant de dimension, dans la direction transversale à l'articulation avec les premier (2) et second (3) volets, sensiblement égale à la somme des deux dimensions correspondantes de ces derniers.

8. Trousse selon l'une des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** les compartiments (A, B) des premier (2) et second (3) volets possèdent respectivement au moins un moyen obturateur amovible apte à éviter le déplacement involontaire du contenu des compartiments.

9. Trousse selon l'une des revendications précédentes, **caractérisée en ce qu'**elle comporte un revêtement extérieur amovible tel que du plastique, silicone, cuir, tissu ou un mélange de ceux-ci, sur sa partie externe et **en ce que** les volets sont en matière plastique, silicone ou similaire.

10. Trousse selon l'une des revendications précédentes, **caractérisée en ce qu'**elle est apte à contenir, dans ses compartiments (A, B), une paire de claquettes de douche, une serviette de douche, une fleur de douche/gant de toilette et un savon/gel douche ou tout autre nécessaire personnel.

Patentansprüche

1. Beutel (1), ein Behältnis bildend, umfassend:

- mindestens eine erste (2) und eine zweite (3) Klappe, wobei jede mindestens ein Fach (A, B), ausgerüstet mit mindestens einer ebenen Fläche, bildet,
- mindestens eine dritte Klappe (4) in zentraler Position und an zwei ihrer Seiten, die der ersten (2) und zweiten (3) Klappe gegenüberliegen, verbunden,
wobei die erste (2) und zweite (3) Klappe an der dritten Klappe zwischen zwei extremen Positionen angelenkt sind:

i. einer geschlossenen Position, in der die erste (2) und zweite (3) Klappe derart sind, dass sich ihre ebenen Flächen gegenüber und einander nahe sind, und
ii. einer geöffneten Position, in der die erste (2) und zweite (3) Klappe derart sind, dass ihre ebenen Flächen einen Dieder mit einem Winkel zwischen 1° und 180° bilden,

- mindestens ein Verschlussmittel (5), das imstande ist, die erste (2) und zweite (3) Klappe zeitweise in geschlossener Position zu halten,
- mindestens ein Anschlagmittel (11), das imstande ist, mittels eines distalen Endes auf dem Boden zu ruhen und imstande ist, jeden Kontakt des Teils jeder ersten (2) und zweiten (3) Klappe, das der ebenen Fläche gegenüberliegt, mit

dem Boden zu vermeiden,
- mindestens ein Rückstellmittel (15) der ersten (2) und zweiten (3) Klappe in ihre geschlossene Position,

dadurch gekennzeichnet, dass das mindestens eine Rückstellmittel (15) mindestens ein elastisches Mittel Mittel, welches die dritte Klappe (4) mit dem Fach (B) der zweiten Klappe (3) verbindet.

2. Beutel nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Anschlagmittel (11) Teleskopfüße aufweisen, die imstande sind, sich in eine Position zu entfalten, in welcher sie imstande sind, sich gegen den Boden zu richten und zeitweise in dieser Position zu verharren.

3. Beutel nach Anspruch 1 oder 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Kraft des Rückstellmittels (15) derart kalibriert ist, dass:

- das Öffnen der ersten (2) und zweiten (3) Klappe, wenn diese gefüllt sind, schrittweise erfolgt, wodurch jeder plötzliche Kontakt der Anschlagmittel (11) mit dem Boden vermieden wird, und/oder
- die erste (2) und zweite (3) Klappe in eine Position zurückgestellt werden, in welcher ihre jeweiligen ebenen Flächen einen Winkel zwischen 10° und 160°, vorzugsweise zwischen 30° und 135°, in vorteilhafter Weise zwischen 45° und 115°, bilden, wenn die Fächer (A, B) ganz oder teilweise leer sind.

4. Beutel nach einem der vorangehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** das zeitweise Verschlussmittel (5) umfasst:

- einen männlichen Teil (6), der sich auf der ersten (2) oder der zweiten (3) Klappe befindet, umfassend einen beweglichen hervorstehenden Abschnitt (7),
- einen weiblichen Teil (8), der sich jeweils auf der Klappe befindet, die der des männlichen Teils (6) gegenüberliegt, umfassend eine Aufnahme (9), die das Verschlusssystem (5) zeitweise verriegelt, zu empfangen,
- einen Knopf (10), der imstande ist, den hervorstehenden Abschnitt (7) derart beweglich zu machen, dass das Verschlusssystem (5) durch Lösen des hervorstehenden Abschnitts (7) des männlichen Teils (6) von der Aufnahme (9) des weiblichen Teils (8) entriegelt wird.

5. Beutel nach einem der Ansprüche 2 bis 4, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Entfalten der Teleskopfüße (11) automatisiert ist.

6. Beutel nach Anspruch 5, abhängend von Anspruch 4, **dadurch gekennzeichnet, dass** das automatische Entfalten der Teleskopfüße (11) vom Knopf (10) des zweitweisen Verschlussmittels (5) ausgelöst wird.

7. Beutel nach einem der vorangehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** jede erste (2) und zweite (3) Klappe zum einen von einem parallelepipidischen Gehäuse gebildet ist, von dem eine Fläche geöffnet ist, und zum anderen an der dritten Klappe (4) an einer Kante oder einem Rand gegenüber der geöffneten Fläche angelenkt ist, wobei die dritte Klappe (4) in der zur Anlenkung an die erste (2) und zweite (3) Klappe transversalen Richtung eine Abmessung hat, die etwa gleich der Summe der zwei entsprechenden Abmessungen dieser Letzteren entspricht.

8. Beutel nach einem der vorangehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Fächer (A, B) der ersten (2) und zweiten (3) Klappe jeweils mindestens ein lösbares Verschlussmittel besitzen, das imstande ist, die

9. Beutel nach einem der vorangehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** er eine lösbare äußere Beschichtung wie Kunststoff, Silikon, Leder, Stoff oder ein Gemisch derselben auf dem äußeren Teil aufweist und dass die Klappen aus Kunststoff, Silikon oder ähnlichem sind.

10. Beutel nach einem der vorangehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** er imstande ist, in seinen Fächern (A, B) ein Paar Badelatschen, ein Duschtuch, eine Duschblüte/einen Waschhandschuh und eine Seife/ein Duschgel oder jedes andere persönlich Notwendige zu enthalten.

Claims

1. A case (1) forming a container, comprising:

- at least one first (2) and one second (3) flaps, each forming at least one compartment (A, B) provided with at least one planar face;
- at least one third flap (4) in a central position and connected on two of its opposite sides to the first (2) and to the second (3) flaps;
the first (2) and second (3) flaps being hinged to the third flap between two extreme positions:

i. a closed position where the first (2) and second (3) flaps are such that their planar faces are facing and in proximity to one another, and
ii. an open position where the first (2) and

second (3) flaps are such that their planar faces form a dihedral angle comprised between 1° and 180°;

- at least one closure means (5) capable of temporarily holding the first (2) and second (3) flaps in the closed position;
- at least one abutment means (11) capable of resting on the ground at a distal end and capable of avoiding any contact with the ground of the part of each first (2) and second (3) flaps, opposite to said planar face;
- at least one means (15) for returning the first (2) and second (3) flaps to their closed position;

characterized in that said at least one return means (15) includes at least one elastic means connecting said third flap (4) to said compartment (A) of the first flap (2) and at least one elastic means connecting said third flap (4) to said compartment (B) of the second flap (3).

2. The case according to claim 1, **characterized in that** said abutment means (11) comprise telescopic legs capable of deploying toward a position where they are capable of resting against the ground and remaining temporarily **in that** position.

3. The case according to claim 1 or 2, **characterized in that** the force of the return means (15) is calibrated in such a manner that:

- the opening of the first (2) and second (3) flaps, when these are full, is accomplished in a progressive manner thus avoiding all abrupt contact of said abutment means (11) with the ground; and/or
- the first (2) and second (3) flaps are returned toward a position where their respective planar faces form an angle between 10° and 160°, preferably between 30° and 135°, advantageously between 45° and 115°, when the compartments (A, B) are empty, completely or partially.

4. The case according to one of the preceding claims, **characterized in that** said temporary closure means (5) comprises:

- a male portion (6) located on the first (2) or the second (3) flap, comprising a movable projecting portion (7);
- a female portion (8) respectively located on the flap opposite to that of the male portion (6), comprising a recess (9) capable of accommodating said projecting portion (7) temporarily locking said closure system (5);
- a button (10) capable of making said projecting portion (7) movable so as to unlock the closure system (5) by disengaging said projecting portion (7) of the male portion (6) from the recess (9) of the female portion (8).

5. The case according to one of claims 2 to 4, **characterized in that** the deployment of the telescopic legs (11) is automated.

6. The case according to claim 5 depending on claim 4, **characterized in that** the automatic deployment of the telescopic legs (11) is triggered by said button (10) of said temporary closure means (5).

7. The case according to one of the preceding claims, **characterized in that** each first (2) and second (3) flap is, on the one hand, constituted of a parallelepiped housing of which one face is open, and on the other hand hinged to the third flap (4) along a ridge or edge opposite to said open face, the third flap (4) having dimensions, in the direction transverse to the hinge with the first (2) and second (3) flaps, substantially equal to the sum of the two corresponding dimensions of the latter.

8. The case according to one of the preceding claims, **characterized in that** the compartments (A, B) of the first (2) and second (3) flaps have respectively at least one movable shutter means capable of avoiding the involuntary displacement of the content of the compartments.

9. The case according to one of the preceding claims, **characterized in that** it includes a movable external covering such as plastic, silicone, leather, fabric or a mixture thereof, on its external portion and **in that** the flaps are made of plastic, silicone or the like.

10. The case according to one of the preceding claims, **characterized in that** it is capable of containing, in its compartments (A, B), a pair of shower shoes, a shower towel, a bath sponge/washcloth and a soap/shower gel or any other personal necessity.

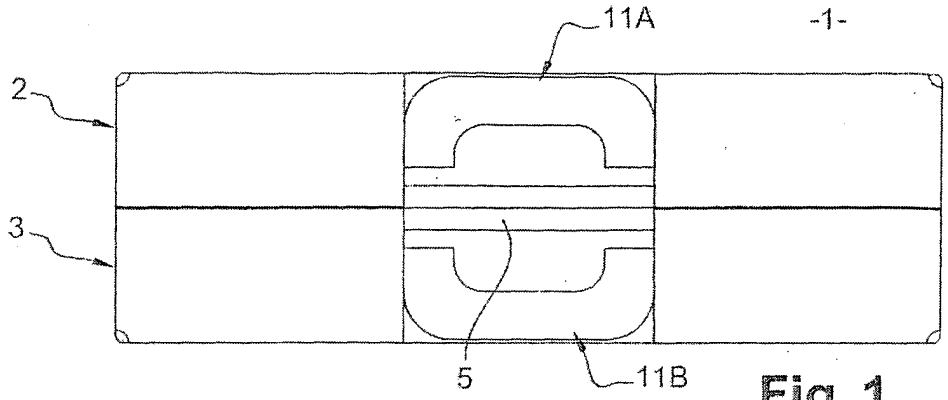


Fig. 1

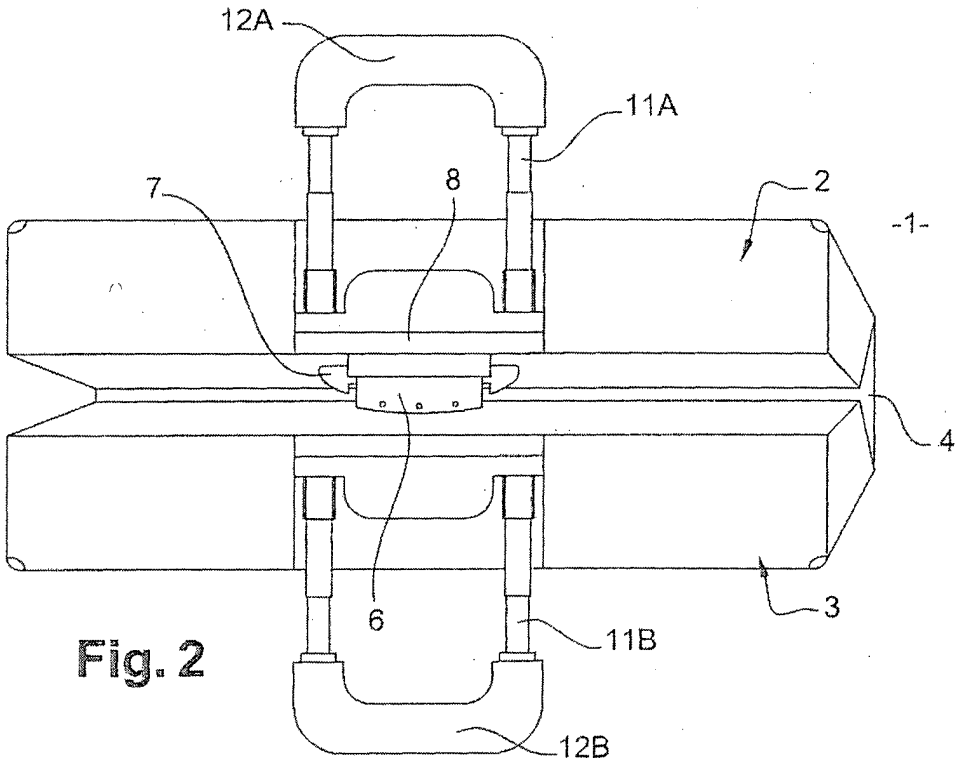


Fig. 2

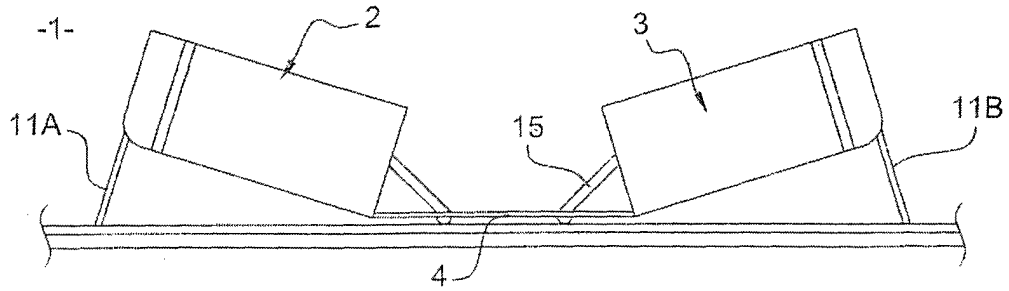


Fig. 3

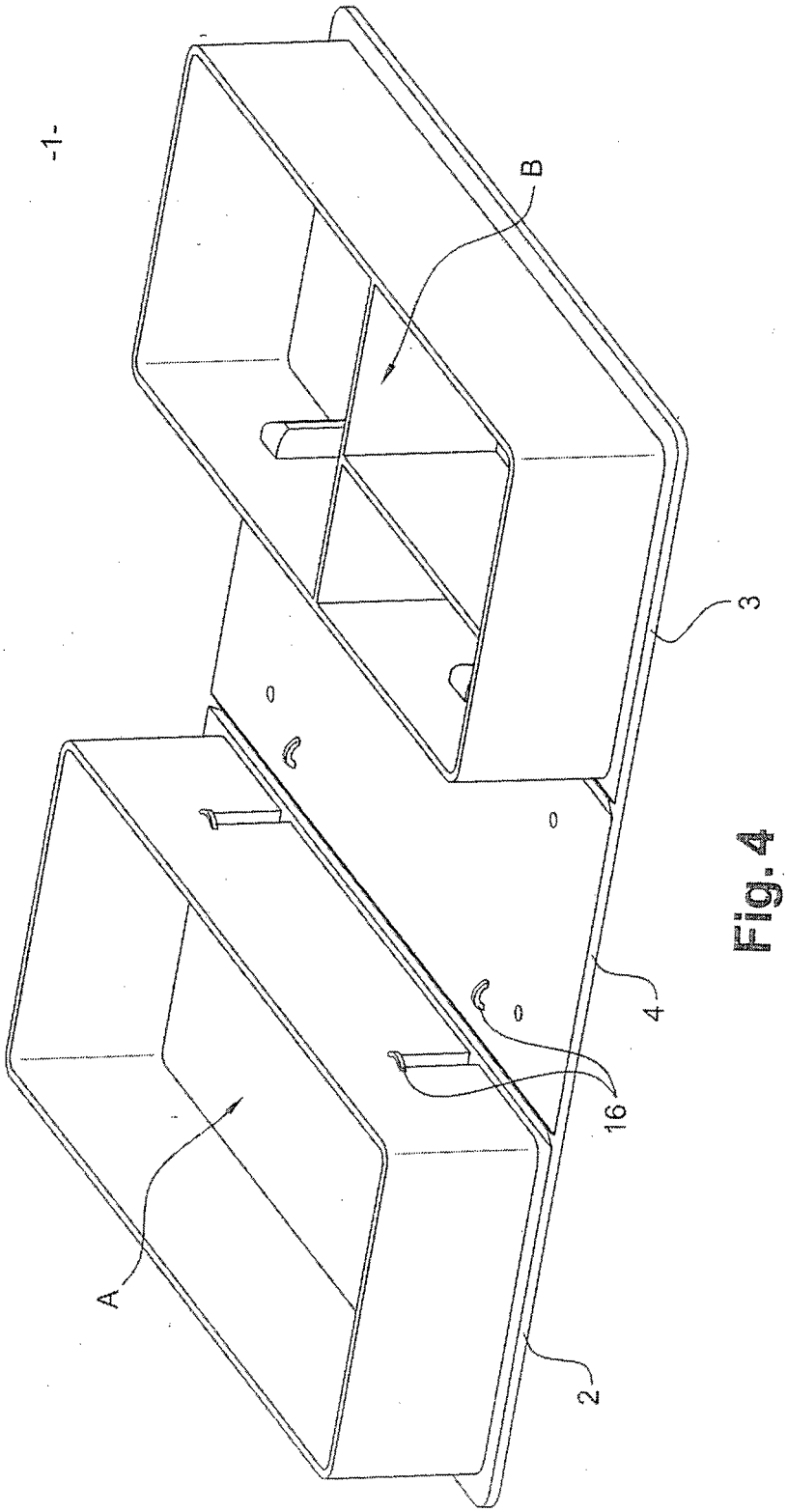


Fig. 4

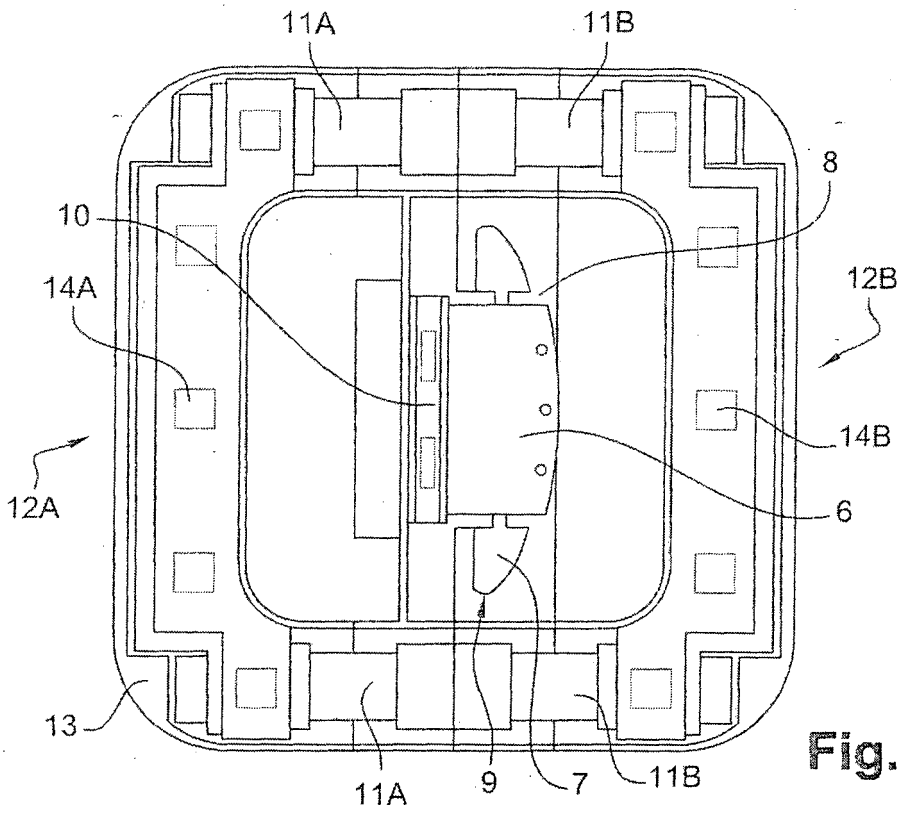

11A
11B
8
10
14A
12B
14B
12A
6
13
11A
9
7
11B

Fig. 5

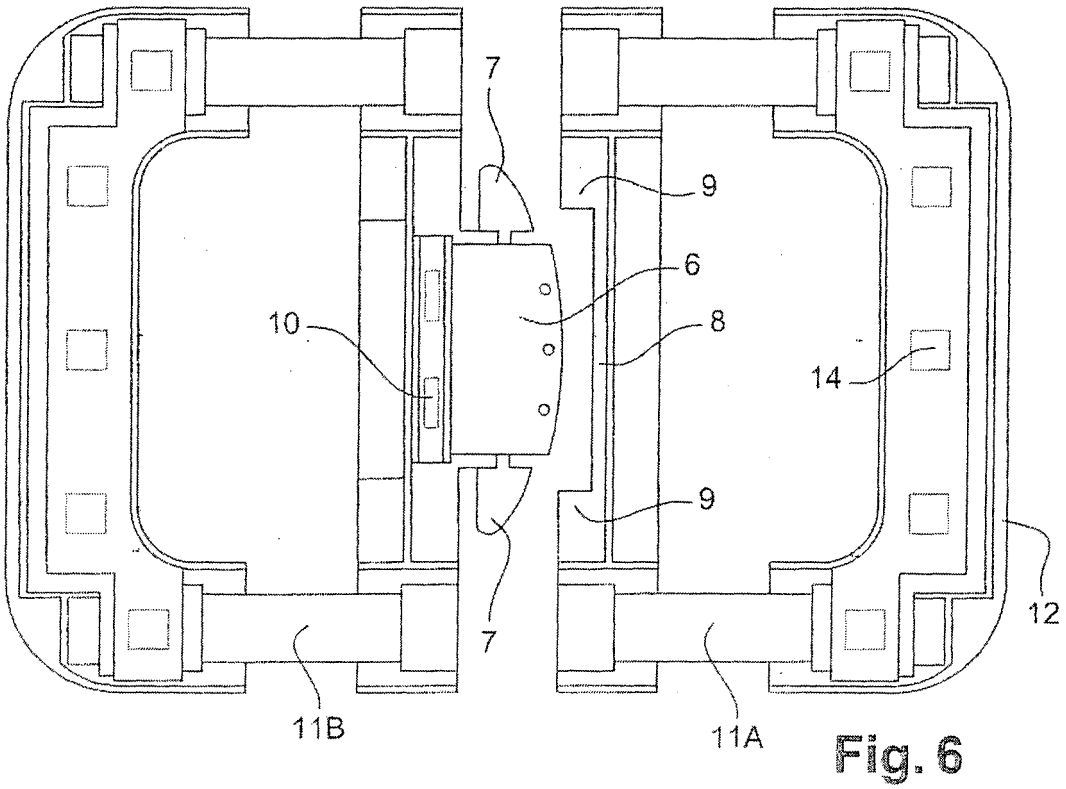

7
9
6
10
8
14
9
7
12
11B
11A

Fig. 6

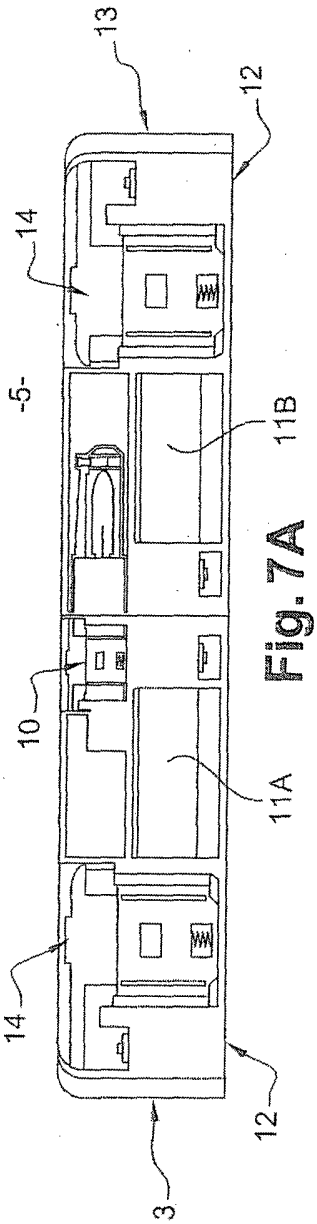
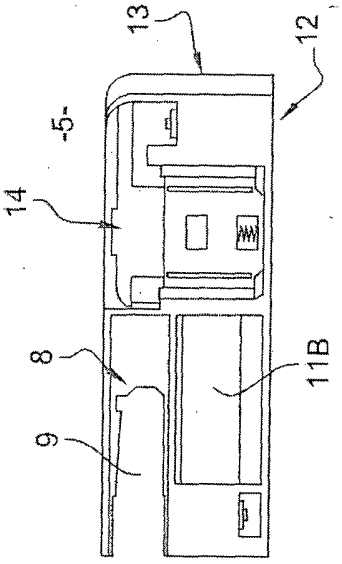


Fig. 7A



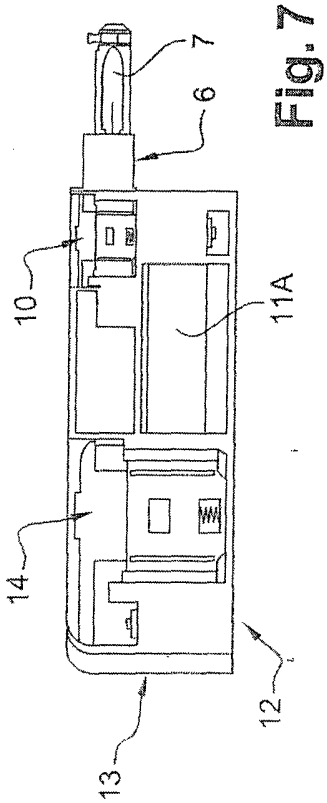
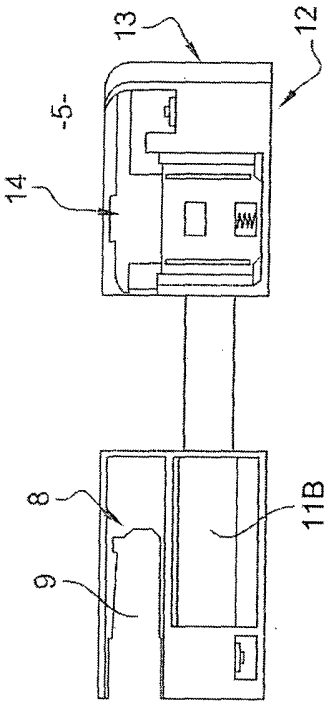


Fig. 7B



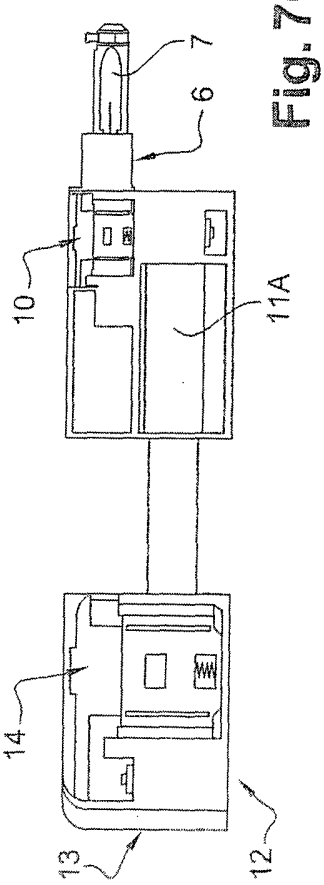


Fig. 7C

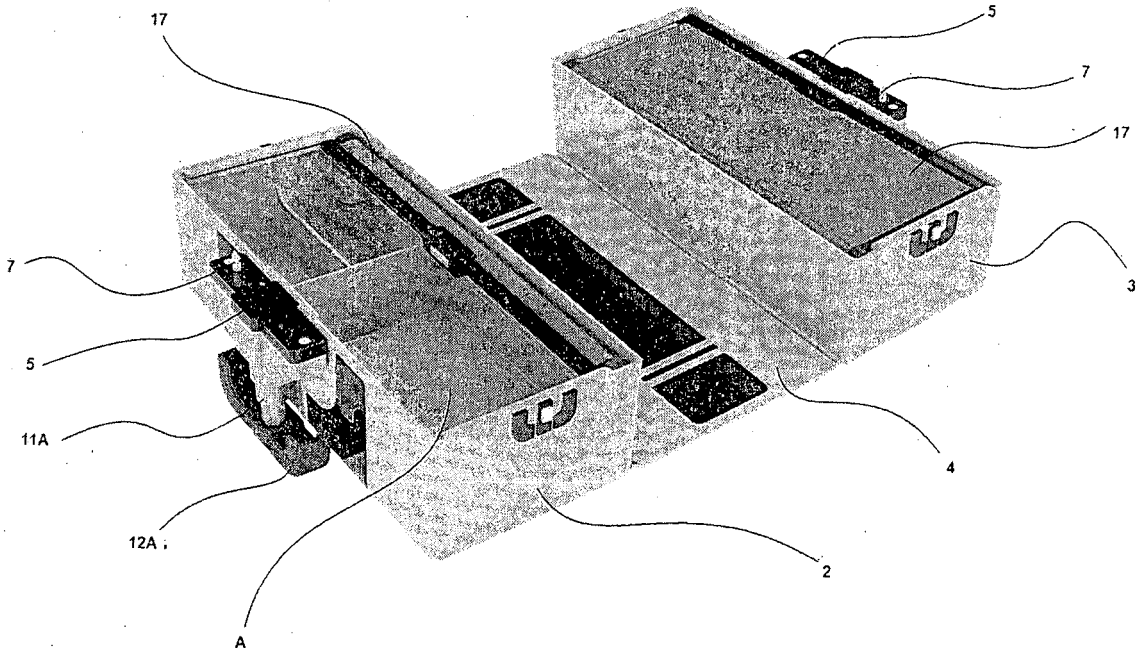


Fig. 8

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- US 2990924 A **[0008]**